

**Arrêté collectif d'inscription à la liste d'aptitude pour l'accès au corps
des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Le recteur de l'académie de Dijon

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les décrets n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** après consultation du collège d'experts de l'académie de DIJON réuni pour l'examen des dossiers des candidats à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre de l'année 2022 sur la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, selon leur rang de classement, les adjoints administratifs dont les noms suivent :

Liste principale :

- 1/ CARRE Stéphanie, ADJAENES P2 ; Collège Clos de Pouilly - DIJON
- 2/ VIALA Maryse, ADJAENES P1 ; DSDEN de la Nièvre / IEN Nevers – NEVERS
- 3/ VAUTRIN Lydie, ADJAENES P2 ; Collège du Gatinais en Bourgogne – ST VALERIEN
- 4/ MONTEL Ingrid, ADJAENES P2 ; Rectorat - DIJON
- 5/ NASCIMENTO THUSSEAU Christina, ADJAENES P2 ; Lycée Léon Blum – LE CREUSOT
- 6/ RODRIGUEZ Sylvie, ADJAENES P1 ; Rectorat - DIJON
- 7/ BONNET Delphine, ADJAENES P2 ; Lycée Raoul Follereau – NEVERS
- 8/ FAUROUX Sandrine, ADJAENES P1 ; DSDEN de la Côte d'Or
- 9/ BONNET Nathalie, ADJAENES P1 ; Collège Albert Camus – GENLIS
- 10/ CORON Laurence, ADJAENES P1 ; Université de Bourgogne – IUT LE CREUSOT
- 11/ VERHAEGEN Mélanie, ADJAENES P2 ; Rectorat - DIJON
- 12/ PAQUIER Valérie, ADJAENES P2 ; Collège Les Bruyères – LA CLAYETTE
- 13/ MORIS Anne-Laure, ADJAENES P2 ; Rectorat – DIJON
- 14/ LANIER Katy, ADJAENES P1 ; CANOPE BFC - DIJON
- 15/ BERNARD Martine, ADJAENES P2 ; Lycée Anna Judic – SEMUR EN AUXOIS
- 16/ KHATRI Sarah, ADJAENES P2 ; Collège Henri Wallon – VARENNES VAUZELLES
- 17/ ANSEL Stéphanie, ADJAENES P2 ; Lycée Louis Davier - JOIGNY

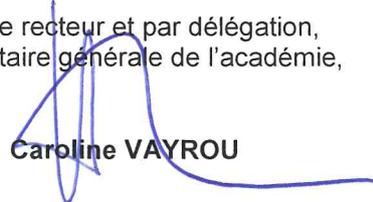
Liste complémentaire :

- 1/ BARD Sandrine, ADJAENES P2 ; Rectorat – DIJON
- 2/ DELMAS Catherine, ADJAENES P2 ; Collège Henri Dunant – DIJON

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de DIJON est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 31 mai 2022

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie,


Caroline VAYROU